

Règlement graphique n°1
Zonage

BRICQUEVILLE SUR MER

Préscrit le 29 mai 2018
Arrêté le
Enquête publique
Approuvé le
Nom du Prés. de GTM

Pièce n°

1 2 3 4 5



1. ZONES

Zone Urbaine (U)

- Uh : secteur résidentiel
- Ub2a : secteur résidentiel (commerce autorisé)
- Ue : secteur d'équipements
- Uh : hameau non littoral densifiable
- Uhl : hameau littoral densifiable
- Uj : secteur urbain de jardin
- Uzm : secteur économique mixte

Zone à Urbaniser (AU)

- UAU2 : zone à urbaniser à vocation d'habitat sur les communes hors Bréhal, Donville-les-Bains, Granville et Saint-Pair-sur-Mer

Zone Agricole (A)

- A : zone agricole
- Acn : zone agricole dédiée aux cultures marines

Zone Naturelle (N)

- N : zone naturelle
- Ne : secteur naturel réservé aux installations et constructions liés aux équipements publics d'intérêt général ou collectif
- Nel : Espace remarquable du littoral
- Nerm : Espace remarquable maritime
- Nm : secteur naturel maritime
- Nt : secteur naturel touristique

2. PRESCRIPTIONS

- Emplacement réservé (L.151-41 CU)
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (L.151-6, L.151-7 et R.151-8 CU)
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Secteur dans lequel toutes les constructions nouvelles de logements sont à usage exclusif de résidence principale (L.151-14-1 CU)

3. HABILLAGE

- Limites parcellaires
- Bâti dur
- Bâti léger

4. AUTRES INFORMATIONS

- Bande de recul le long des axes à grande circulation (L.111-6 CU)
- Nouvelle construction, non cadastrée
- Recul le long des axes de circulation (règlement départemental de voirie)

N° ER (voir plan)	Objet	Bénéficiaire	Surface (m²)
24	Extension du cimetière	Commune	1576
25	DUP pour aire de stationnement	Commune	3754
26	Aménagement de l'entrée du bourg	Commune	1250
27	Aménagement d'un carrefour	Département	766
28	Extension des lagunes	Commune	8272
29	Aménagement d'un carrefour	Département	3030
30	ouvrage stockage pour EP	Commune	3168
31	Aménagement d'un carrefour	Commune	227